CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
14 NOV. 2017
3451

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet du blocus de l'Arabie Saoudite au Yémen.

En effet, les Nations Unies réclament, depuis lundi, la levée totale du blocus imposé depuis une semaine au Yémen par la coalition arabe dirigée par l'Arabie Saoudite. Avec plus de 17 millions de Yéménites en manque de nourriture, l'ONU est, quant à elle, très préoccupée et craint la plus grande famine de ces dernières décennies si le blocus n'est pas levé dans les meilleurs délais. Selon New York, « l'urgence est là » et les agences humanitaires ont besoin d'un « accès total » à tous les ports et aéroports afin d'assurer les importations de nourriture, de carburant et de médicaments. Par contre, Ryad insiste toujours sur le « renforcement des procédures de contrôle » du fret pour éviter des trafics d'armes présumés.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

1. Monsieur le Ministre partage-t-il les craintes de l'ONU relatives à une possible grande famine au Yémen dans les semaines à venir ?

2. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il m'éclairer sur d'éventuelles démarches politiques et diplomatiques que le Gouvernement envisage d'entreprendre aux niveaux bilatéral et européen ?

3. Dans l'affirmative encore, Monsieur le Ministre ne pense-t-il pas qu'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité s'impose afin d'augmenter la pression sur Ryad et la coalition arabe dans le but de décrisper le conflit géopolitique et, avant tout, la crise humanitaire?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
11 DEC. 2017

Luxembourg, le 11/12/2017

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3451 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.

Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3451 déposée le 14 novembre 2017 par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar

1. Tout au long de l'année 2017, l'ONU a alerté la communauté internationale au risque d'une famine au Yémen. En février 2017, l'ONU a fait état d'une « *forte possibilité* » de famine en particulier dans quatre gouvernorats du pays. En mars, le Programme Alimentaire Mondial a déclaré que 7 millions de Yéménites étaient au bord de la famine. Plus récemment, le 9 novembre, Marc Lowcock, coordinateur des secours d'urgence de l'ONU, a averti le Conseil de sécurité des Nations Unies qu'en l'absence d'une levée du blocus de la coalition internationale sous commandement saoudien contre le Yémen, la crise pourrait devenir « *la pire famine depuis des décennies* ». Le 17 novembre, le Bureau des Nations Unies chargé de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) a souligné que la fermeture des ports aériens, maritimes et terrestres menace la vie de millions de personnes.

   Ces dernières annonces ont été faites suite au blocus total contre le Yémen par la coalition internationale, qui a été imposé le 6 novembre. Avant cette date, cette même coalition avait déjà fortement réduit l'accès aux zones tenues par les rebelles. Le Yémen dépend des importations de vivres pour pouvoir nourrir sa population. Selon des estimations de l'ONU, ces importations couvrent 80% des besoins nutritionnels de la population yéménite. Depuis le 25 novembre, près de trois semaines après l'imposition du blocus, des livraisons d'aide humanitaire ont pu reprendre et atteindre les zones rebelles du Yémen. Cette ouverture demeure cependant limitée et, selon l'ONU, elle ne permet pas de couvrir les besoins.

2. Le Luxembourg continue à œuvrer pour une solution politique de la crise au Yémen, en ligne avec les conclusions adoptées le 3 avril 2017 par le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne. Lors de ce Conseil, et lors d'autres entrevues où la crise au Yémen a été abordée, j'ai rappelé la même position de principe : il n'y a pas de solution militaire au conflit au Yémen. Il faut que les hostilités cessent, que l'accès humanitaire soit pleinement rétabli, et que toutes les parties retournent à la table de négociations en vue de la mise en place d'une gouvernance inclusive.

3. Le règlement de la crise passe nécessairement par un processus de négociation associant toutes les parties concernées, qui doit aboutir à une solution politique. Dans ce contexte, la communauté internationale doit appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que par son Envoyé spécial pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, en vue de parvenir à une reprise des négociations. Il s'agit de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui, depuis le début de la crise au Yémen en 2014, a adopté six résolutions qui toutes réaffirment la nécessité de procéder rapidement et intégralement à une transition politique. Dans ses résolutions, le Conseil de sécurité a demandé instamment à toutes les parties de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de permettre aux acteurs humanitaires d'accéder en toute sécurité et sans entrave aux populations qui ont besoin d'assistance, notamment d'assistance médicale. Plutôt que d'adopter une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, il s'agit maintenant d'augmenter la pression politique et diplomatique pour amener les parties au conflit au Yémen à se conformer aux résolutions existantes.